6 PAGES 5 CENTIMES

Fondé en 1893

L'Egalité
DE ROUBAIX TOURCOING

6 PAGES 5 CENTIMES

Fondé en 1893

Téléphones : à LILLE N° 1.02 — à ROUBAIX N° 3.29 — à LENS N° 1.02

ABONNEMENTS — 3 mois / 6 mois / Un an
Nord et Départements limitrophes . . . . . 4 fr. 50 — 9 fr. — 18 fr.
Autres départements. . . . . 5 fr. 50 — 11 fr. — 22 fr.
Les abonnements sont reçus sans frais dans tous les bureaux de poste.

Le Numéro 5 Centimes

PUBLICITE
Les Annonces et Réclames sont reçues directement aux Bureaux du journal et dans toutes les Agences de France et de l'Etranger

Samedi 25 Janvier 1908

LE DÉBAT SUR LE MAROC A LA CHAMBRE

UN DRAME CONJUGAL A BOIRY NOTRE-DAME
Un mari blesse mortellement sa femme puis se suicide

Le Contrat de Travail

La Commission du Travail de la Chambre des Députés a été saisie au début de la législature d'un projet de loi complet sur le Contrat de Travail, élaboré par M. Doumergue, ministre du Commerce et repris par Viviani, depuis la Constitution du ministère du travail.

La Commission, après l'avoir examiné, tout en reconnaissant que toutes les parties du projet étaient intéressantes, a cru plus raisonnable de soumettre à l'approbation du Parlement un contre-projet, moins vaste, mais susceptible d'être adopté plus facilement et plus rapidement par les deux Chambres.

Ce contre-projet, — ainsi qu'on le verra plus loin, — introduit dans notre code civil, le principe de la législation du travail alors que, comme le disait, avec juste raison, M. E. Glasson, l'ancien doyen de la Faculté de droit de Paris, « l'ouvrier avait été presque entièrement oublié dans ce Code civil, qui est un Code bourgeois et non populaire ».

Quand on parle de Contrat de travail, on rencontre presque toujours une certaine opposition du côté patronal. On oublie que, depuis plusieurs années, les réglements d'atelier se sont multipliés à tel point qu'ils sont, pour ainsi dire, devenus de véritables contrats de travail. Il est vrai que leurs dispositions peuvent être modifiées sans que les ouvriers soient même consultés.

Qu'on ne vienne pas non plus prétendre qu'à force de vouloir réglementer l'industrie et le commerce, la France va se trouver en état d'infériorité vis-à-vis de ses voisins.

L'Angleterre et l'Allemagne surtout, nous ont devancés, dans cette voie, depuis longtemps. La Belgique, si en retard, cependant, au point de vue de la législation ouvrière, a, depuis 1900, une loi particulière sur le contrat de travail.

M. Chambon qui a rédigé le rapport au nom de la Commission, examine et analyse le contre-projet, en le commentant.

Sans chercher à le suivre dans tous ses developpements, nous allons montrer les avantages en signalant les différences entre ce qui existe à l'heure actuelle et ce que le projet contient.

L'article 1708 du Code civil, comporte deux distinctions : le louage de service et le louage d'ouvrage proprement dit.

Le contre-projet modifie cet article dans ces termes :

Les deux espèces principales du louage d'ouvrage sont :

1° Le contrat de travail ;

2° Le contrat d'industrie.

Le contrat de travail serait le contrat passé par une personne qui travaille avec celle qui l'occupe, laquelle s'engage à la rémunérer suivant la durée du travail ou la proportion du travail effectué.

Le contrat d'industrie, qui n'est que la subdivision du premier s'appliquerait à celui qui offrirait directement son travail au public.

C'est sur ce dernier point, qu'il y a désaccord entre le citoyen Groussier et la Commission. Groussier, désirerait que ceux qui n'offrent au public que leur travail proprement dit, sans aucune fourniture soient compris dans la 1re catégorie appelée à former des contrats de travail. C'est une légère nuance et au cours de la discussion, il est certain qu'on trouvera une solution transactionnelle.

Bien que le décret de 1848 considère le marchandage comme un délit correctionnel, l'ouvrier est tenu, d'après la jurisprudence de la Cour de Cassation, de faire la preuve de l'intention de nuire. Aussi ne cesse-t-on de réclamer la suppression du marchandage qui avilit les salaires et ne garantit pas l'ouvrier contre l'insolvabilité du tâcheron.

Millerand étant ministre du Commerce, a pris les décrets du 10 août 1899, sur les conditions du travail, que lui reprochait encore la semaine dernière, un député progressiste. D'après ces décrets, le marchandage est supprimé dans tous les marchés de l'Etat ; les départements et les communes ont inséré ces décrets dans leurs cahiers des charges des adjudications et là aussi le marchandage est proscrit.

Procédant de cet exemple, le contre-projet contient une disposition dans son article 4 qui supprime, en fait, le marchandage, puisque pour en faire la preuve, il n'y aura qu'à établir, en cas de désaccord, — ce qui sera facile — que « les conditions habituelles de travail et du salaire de la région et de la profession ne sont pas appliquées ».

L'introduction de la suppression du marchandage dans le code civil, ne sera plus alors, qu'une simple inscription qui ira de soi, — du reste, qu'importe le mot, pourvu qu'on obtienne le résultat !

Actuellement, c'est à la partie congédiée qu'il incombe de prouver le préjudice causé. C'est dire que l'ouvrier est en état d'infériorité manifeste.

L'article 5 du contre-projet modifie l'article 1780 paragraphe 2 du Code civil et laisse à celui qui rompt le contrat la charge d'indiquer au tribunal les motifs de la rupture.

Si le contre-projet ne s'occupe pas de déterminer et de régler dans toutes ses conséquences le contrat collectif du travail, il le consacre cependant, dans les conditions suivantes :

Article 6. — L'article 1781 du Code civil est ainsi rédigé :

L'article 1781 nouveau du Code civil établit, en ces termes, l'existence du contrat collectif : « Préalablement à la formation du contrat individuel de travail et dans le but de déterminer certaines conditions auxquelles il devra satisfaire, des conventions collectives de travail peuvent être conclues entre un employeur ou un syndicat ou groupement d'employeurs, et un syndicat ou groupement d'employés ou entre leurs représentants respectifs. »

Aujourd'hui le contrat collectif n'est l'objet d'aucun texte de loi ; il est simplement interprété par les tribunaux à l'aide des principes généraux de la loi de 1884 ; et l'on sait que les tribunaux ne se font pas faute de juger sur ce point, plutôt contradictoirement.

Les Travailleurs du Livre et les mineurs de la région du Nord et du Pas-de-Calais ont formé des contrats collectifs qui ont eu, en prévenant les grèves, comme conséquence heureuse l'augmentation des salaires.

Enfin l'article 8 du contre-projet se préoccupe de la garantie des salaires en cas de faillite ou de liquidation.

Bien que ne révolutionnant rien, la proposition de la Commission du travail apportera à la classe ouvrière plus de sécurité et lui mettra entre ses mains des moyens de défense professionnelle appréciables.

La Chambre des députés sera certainement sollicitée de statuer prochainement sur ce contre-projet.

La ténacité de Millerand et la bonne volonté de Viviani obtiendront certainement un vote rapide et favorable.

Restera le voyage au Sénat et le séjour à la Haute Assemblée. Cela regardera alors plus spécialement le Gouvernement.

René PONTUEL.

Hier & Aujourd'hui

LE CONGRÈS DE HULL

Le « Labour Party », le Parti du travail en Angleterre, vient d'adopter par 514.000 voix (contre 469.000, cette proposition du citoyen Stephenson du Syndicat des mécaniciens que nous transcrivons :

« Le Congrès déclare que le temps est venu pour le Parti du Travail, d'avoir pour but défini la socialisation des moyens de production, de distribution et d'échange ; leur direction par un Etat démocratique, dans l'intérêt de toute la communauté ; et, l'émancipation complète du travail, de la domination du Capital et de la propriété foncière avec l'établissement de l'égalité économique et sociale des sexes. »

Or, la veille, le même Congrès de Hull, avait repoussé une proposition analogue formulée par le secrétaire du Syndicat des papiers peints, par 951.000 voix contre 91.000. Ce vote contradictoire est fort surprenant pour qui connaît la rigidité et la méthode de discussion des congrès ouvriers anglais.

On sait que le « Labour Party » comprend non seulement les syndicats rattachés au « Parti socialiste-démocrate » de Hyndman, strictement marxiste et repoussant toute collaboration politique avec les organisations qui ne se réclament pas franchement du socialisme, mais encore l'ancien « Independent Labour Party » de Keir Hardie qui accepte les principes du socialisme international, mais aussi l'entente avec les organisations syndicales ouvrières qui ne se réclament pas formellement du socialisme ; et enfin, il comprend encore, avec la société « Fabienne », socialiste mais appuyée sur la petite bourgeoisie et les intellectuels — les syndicats indépendants.

La très forte minorité de 496.000 travailleurs qui n'ont pas accepté la formule socialiste, restera-t-elle liée aux 514.000 camarades qui ont voté la motion Stephenson ?

Le Congrès de Hull avait également inscrit à son ordre du jour, l'adhésion au « Labour Party », du « Labour Liberals », constitué principalement par la Fédération des Mineurs ; ceux-ci l'an dernier rejetaient l'affiliation par 101.714 voix contre 92.222. Après le vote de la proposition du Syndicat des mécaniciens, les ouvriers libéraux, les mineurs, rejoindront-ils l'armée du Labour Party ?

« Personne sur le continent, écrit le *Peuple* de Bruxelles, organe officiel du Parti Ouvrier Belge, ne s'attendait à ce coup de théâtre et la question qui maintenant se présente à tous les esprits, est de savoir si, les trade-unionistes purs et simples, resteront affiliés au Labour Party.

« Nous pourrions bien être victorieux au vote et voir la scission consolider les ouvriers libéraux, les « Labour Liberals ».

» Nous formons les meilleurs vœux pour le maintien de l'unité du Labour Party. »

Quoi qu'il advienne, l'imposante manifestation de Hull, si elle doit retarder quelque peu l'unité ouvrière anglaise, aura toutefois montré de façon éclatante, aux plus prévenus, la marche irrésistible du socialisme, affirmant chaque jour, à travers le monde, ses rapides progrès.

E. R.

CHRONIQUE

LA MINIATURE

Quand M. d'Arneville perdit sa jeune femme, sa douleur fut immense et son âme endolorie s'enveloppa d'un deuil inconsolable. Pendant cinq ans, aux côtés de cette délicieuse « femme-enfant », dont la blonde beauté satisfaisait ses yeux d'artiste, il avait goûté les rares délices d'une union assortie. Un mal qui ne pardonne pas, une affection de poitrine, rebelle à tout traitement, l'avait subitement privé de la chère compagne à laquelle il avait uni son existence. Jeanne d'Arneville s'était éteinte doucement malgré les soins dont il l'avait entourée et ses yeux s'étaient fermés sous son regard, tandis qu'une dernière étreinte réunissait leurs doigts entrelacés. Il avait senti le froid de la mort gagner la main charmante qui s'était abandonnée dans la sienne et son rêve de bonheur s'était évanoui.

D'Arneville resta longtemps accablé par sa douleur : il ne pouvait oublier les heures bénies qu'il avait vécues auprès de la chère disparue. Seul, dans une mélancolique retraite d'où rien ne le faisait sortir, il s'absorbait dans la contemplation d'une miniature sur porcelaine qu'il portait en breloque, et dont il ne se séparait jamais, unique souvenir qu'il eût conservé de la morte. Et il revoyait, joyeuse et empressée, exacerbant sa douleur dans cette évocation d'un bonheur aboli.

Au bout de quelques mois, sa santé s'altéra et quelle que fût son indifférence, il dut consulter un médecin. Celui-ci diagnostiqua « spleen » et conseilla à d'Arneville de changer de torpeur. Pour mieux se faire écouter de son malade et pour ne pas l'arracher tout d'un coup au souci déprimant de ses regrets, il l'engagea à refaire les voyages où il avait initié sa compagne aux beautés de l'art et de la nature, puis à varier ses itinéraires par des routes jusqu'alors délaissées.

D'Arneville, dans l'espoir de bercer sa douleur par l'évocation de ses chers souvenirs, accepta facilement la proposition du médicien et, baisant la miniature qui lui rappelait les traits de la tant adorée, reprit, cette fois seul, le chemin qu'il avait fait en sa compagnie.

Seul, il refit, dans les Pyrénées, les gigantesques excursions où il avait soutenu ses pas de débutante.

Il revit les sauvages paysages des montagnes, les solitudes de pierre et de feuillages, les collines aux blancheurs d'ossements, les riches pelages des pâturages, les coteaux de lavandes et de cailloux roulants, les villages recuits et sombres, comme une lave refroidie, les clochers carrés et calcinés : il courut à nouveau la mortelle ivresse des marécages, la douce paix des étangs violets et roses, la chanson berceuse et la voix grondante de la mer toujours immuable et toujours changeante.

Au cours de cette première excursion, il dut cependant à subir la compagnie de touristes dont l'empressement à souvent l'inviter lui pesa parfois. C'est ainsi qu'il fit la connaissance d'une jeune américaine, Ophélie Hawkins, dont les traits fins et l'allure enjouée, lui rappelèrent douloureusement celle que son cœur n'avait pu oublier.

La jeune fille avait été conquise par la distinction du voyageur. Très riche, elle avait été renseignée sur la situation de fortune de d'Arneville, et il lui aurait été agréable de devenir comtesse. Elle avait donc fait de menues avances au mélancolique jeune homme et, celui-ci, vaguement heureux de retrouver en elle les traits de sa chère morte, avait consenti à se départir en sa faveur de son isolement obstiné.

Mais le soir quand il déposait, comme elle faisait régulièrement, un baiser sur la miniature évocatrice de son unique passion, il se reprochait parfois, comme une trahison au souvenir de la disparue, la camaraderie qu'il entretenait avec la jeune américaine. Quelquefois celle-ci, remarquant la vénération dont il entourait le bijou, lui avait demandé à en connaître le secret, mais une pudeur secrète l'avait empêché de profaner la chère image pour la satisfaction d'une curiosité qu'il devinait jalouse.

Un jour cependant, il partit brusquement, prétextant des affaires urgentes ; seul à nouveau, il alla visiter les grands lacs où l'âme de sa compagne s'était initiée aux beautés naturelles des grandioses paysages de la haute Italie. Et il refit la route pouilleuse côtoyant les ravins tourmentés au fond desquels, entre les verdures sombres des caroubiers, blanchissent les pierres ravinées par les eaux tumultueuses. Il se rappelait, au tournant du chemin, l'effroi de sa jeune femme qui, peureuse, se serrait contre lui à l'apparition subite de cavaliers, vêtus de peaux de biques et un vieux fusil en bandoulière, simples pâtres que son esprit alarmé transformait en redoutables bandits.

Et, remuant ces cendres de bonheur lointain, il sentait ses paupières s'humecter de larmes brûlantes.

Il voulait également revoir l'Egypte, qu'il avait visitée en compagnie de sa jeune femme : il se rappelait ses cris d'admiration et ses longs silences de contemplation à bord du « dahabieh » qui leur faisait remonter paisiblement le Nil majestueux dans un silence seulement troublé par le bruit des rames et la sourde mélopée des matelots. Mais il eut une double désillusion. Le vieux Nil avait changé d'aspect, d'innombrables paquebots avaient remplacé l'antique gabarre : une foule de touristes s'y entassait. D'Arneville dut choisir un de ces moyens de transport, que les compagnies de navigation ont mis à la porte des « globe-trotters » soucieux de confort et de tranquillité. A bord de l'un d'eux il retrouva miss Hawkins : la rencontre fut imprévue mais la joie de l'américaine éclata sincère. — « D'où venez-vous, beau ténébreux ? » demanda-t-elle, en lui secouant la main dans un vigoureux shake-hand. Et il lui fallut raconter une histoire quelconque. Ils reprirent leurs amicales relations.

Le charme réel de la voyageuse finissait par s'imposer à d'Arneville. Elle, très autoritaire, ne le laissait pas s'éloigner et écoutait avec une évidente satisfaction les explications qu'elle sollicitait de lui.

Peu à peu, d'Arneville sentait son âme changer avec le décor. Le grand silence des déserts d'Afrique était rompu ; on naviguait de nuit : les paquebots se suivaient et se croisaient avec des traînées lumineuses qui se prolongeaient sur l'eau clapotante. Des orchestres chantaient à bord, des bals satisfaisaient les exigences mondaines. Et d'Arneville étant de toutes ces parties, cavalier servant de miss Hawkins, on les prenait pour des fiancés ; il l'avait entendu dire et son cœur ivyré ne s'était pas rebellé.

Le paysage n'étant plus le même, ses souvenirs ne se précisaient plus avec la même intensité. Parfois, sur la rive, jadis déserte et endormie dans la claire obscurité de la nuit, étincelaient des lignes de globes électriques donnant l'illusion d'un grand port et le beuglement des sirènes remplaçait la plainte de la flûte mélancolique des mariniers arabes autrefois entendue.

C'est ainsi que le désir s'éveilla dans le cœur de d'Arneville et que le cri de la passion y remplaça le cantique du souvenir.

Un soir, il s'était attardé avec miss Hawkins le long du bastingage, dans un endroit déserté par les passagers et, sous l'impression caressante d'une belle nuit étoilée, ils parlaient du bonheur de vivre et de la joie d'être deux à le connaître ; miss Hawkins s'était rapprochée de son compagnon et, comme un vent frais s'était élevé, elle avait tenu à partager avec d'Arneville, le léger bachelick qu'elle avait jeté sur ses épaules.

Il prolongeait ainsi la douce sensation de ce troublant contact. Mutine, elle posa une question insidieuse : « Ah ! qui m'aimera jamais ! » Eperdu, il la saisit d'une étreinte irraisonnée mais elle, se dégageant d'un bond le repoussa avec une rudesse peut-être involontaire.

Un bruit sec retentit en ce moment à leurs pieds, sur le pont sonore.

D'Arneville se pencha, vaguement ému, pour ramasser l'objet qui venait de tomber. Sur le plancher de teck gisaient les débris de la miniature, brisée dans la chute de la breloque arrachée par la brusque retraite de miss Hawkins.

Et d'Arneville, d'un geste résigné, jeta dans l'eau dormeuse le dernier vestige de ce qu'il avait cru être une éternelle passion.

JEHAN DES VENELLES.

ECHOS

LE PARLEMENT AUTRICHIEN

Le duel récent du docteur Vekerlé et de M. Polonyi attire de nouveau l'attention sur les débats du Parlement austro-hongrois.

On y est vif et ardent, les boutades de nos députés ne donnent pas la moindre idée de ce que peut être sur les bords du beau Danube bleu une discussion parlementaire.

Une revue de Vienne a publié il y a déjà quelque temps un certain nombre d'expressions *parlementaires choisies*.

Celles qui sont le plus communément employées sont les suivantes : Gueux, va-nu-pieds, saltimbanque paillasse, escroc, mendiant, mouchard, vaurien, ivrogne, éponge à eau-de-vie, coupe-jarrets, fils de pou (!), sac à vin, etc.

Là, ce sont de simples invectives, sorties d'interjections jetées dans le feu de la discussion ; quelquefois des phrases plus longues, mais également dépourvues d'aménité, remplacent les vocatifs précités.

A la porte, tas de gueux !
Tâche de fermer ta gueule ;
Jetez-le par la fenêtre ;
Je vais t'arracher les intestins ;
Si tu ne te tais pas, je te gifle ;
Tape dessus ! etc., etc.

Et quelquefois ces insultes et les menaces dégénèrent en bataille rangée.

Est-ce que nos parlementaires ne sont pas à côté de leurs collègues d'Autriche-Hongrie des modèles d'urbanité dans la discussion et de dignité dans l'attitude.

UNE GREVE ORIGINALE

C'est celle des prêtres de la congrégation de Saint-François d'Assise, à Soccavo, en Italie.

Il y a chez ces moines deux partis : les *innovateurs*, qui voudraient que les morts fussent accompagnés au cimetière par un seul prêtre, au lieu de quatre, ainsi que cela se pratique dans cette ville, et les *conservateurs*, lesquels entendent, au contraire s'en tenir aux anciens usages.

Dimanche dernier, les conservateurs, craignant sans doute le froid, s'étaient abstenus de paraître à la réunion où l'on devait voter.

Les *innovateurs* eurent donc le champ libre. Par dépit, les *conservateurs* se sont mis en grève et refusent l'assistance de leurs prières aux pauvres fidèles :

« Tant de fiel entre-t-il dans l'âme des dévots ? »

LA JUSTICE PAR L'HYPNOTISME

S'il faut en croire M. Ilg, qui fait partie depuis longtemps de la cour de l'empereur Ménélik, l'hypnotisme jouerait, en Abyssinie, un rôle efficace dans les opérations des détectives.

De jeunes enfants, âgés d'environ dix ans, appelés *labasha*, seraient soumis à des influences hypnotiques et serviraient à découvrir les malfaiteurs les plus habiles à se dérober aux argus de la justice.

Si ces faits sont avérés, ils feraient entrer les opérations de la brigade des recherches dans une sphère toute scientifique assurément curieuse.

A LA CHAMBRE

LE DÉBAT SUR LE MAROC

Jaurès demande au Gouvernement de pratiquer la neutralité envers les deux Sultans. — M. Ribot réclame une action prudente et énergique. — M. Delcassé vient établir que sa politique n'a pas été imprévoyante

La séance

La séance est ouverte à 2 heures et demie sous la présidence de M. BRISSON. Tous les députés sont à leur banc. Les tribunes sont bondées Parlementaires et public attendent avec une véritable curiosité le grand débat d'aujourd'hui, qui promet d'être — par la qualité des orateurs — un véritable tournoi académique.

L'ordre du jour porte la discussion des interpellations de :

1° JAURES, sur « la politique que le gouvernement entend suivre au Maroc et sur les instructions données par le gouvernement au général d'Amade » ;

2° M. Ribot, sur « la politique du gouvernement au Maroc » ;

3° M. Pinault « relative aux derniers événements du Maroc ».

A côté des interpellateurs, de nombreux orateurs se sont également fait inscrire et viendront à la tribune.

MM. Raiberti, Delafosse, Tournade, Chailley, Denis Cochin, de Grandmaison, Pont de Castellane, Lucien Hubert et Dubief.

Pour le gouvernement, M. Pichon, ministre des affaires étrangères, parlera tout d'abord. Mais il ne fait de doute pour personne que M. Clémenceau sera appelé à intervenir également.

Tous les ministres sont à leur banc.

M. BRISSON donne la parole à Jaurès, qui monte à la tribune, pendant que le brouhaha et l'animation tapageuse des grandes séances fait place à l'attention générale.

DISCOURS DE JAURES

Jaurès prie le gouvernement de renoncer à son action imprévoyante au Maroc et de se renfermer dans l'exécution de l'acte d'Algésiras

Je viens demander au gouvernement et à la Chambre de dégager décidément la France par un acte courageux et clair, de la redoutable aventure marocaine, où elle s'enfonce tous les jours davantage.

VAILLANT. — Très bien !

JAURES. — Notre intervention au Maroc, nous l'avons dit souvent, n'a d'autre résultat que de grouper contre la France toutes les haines marocaines, tout le fanatisme religieux et les passions patriotiques.

JUSQU'OU IRONS-NOUS ?

Le sultan, avec qui nous avons partie liée, voit, de jour en jour, disparaître les derniers vestiges de son autorité.

Après Marakech, sa capitale du sud, voici que, le 3 janvier, il a perdu Fez, sa capitale du nord ; et depuis, Méquinez, qu'il se flattait d'avoir gardé, lui est enlevé à son tour.

L'acte d'Algésiras nous impose-t-il donc l'obligation redoutable d'assumer la responsabilité de maintenir quand même et toujours Abd el Aziz ?

On ne saurait le prétendre, car le sultan dont parle cet acte est un souverain impersonnel ; et si nous devions intervenir, ce ne pourrait être qu'avec les autres puissances.

Sommes-nous décidés à le soutenir militairement. Si cela est, il faudrait être résolu à aller jusqu'au bout.

L'AVERTISSEMENT DE SETTAT

Nous avons appelé victoire l'incident de Settat. Je dis, moi, que c'est un grave avertisement ,un avertissement des graves périls où vous vous jetteriez en assumant une intervention à fond pour reconquérir pour Abd el Aziz le Maroc.

Si même vous aviez à reconquérir pour Abd el Aziz Marakech et Fez, à lui regagner et à lui soumettre tout le Maroc, vous n'auriez rien fait.

Si abaissés que vous supposiez les sentiments patriotiques de ces populations, il faut bien vous dire qu'ils seraient assez puissants encore pour immobiliser 150,000 hommes en un corps d'occupations et réduire d'autant notre force militaire et morale.

On nous dit maintenant : « Le gouvernement promet qu'il n'y aura point de concours financier donné au sultan Abd el Aziz. Fort bien, quoiqu'on puisse estimer alors que son envoyé El Mokri ait tenu, dans son voyage, un singulier rôle.

Du reste, ce concours financier eût forcément entraîné notre intervention militaire, qui eût été la signature de la France, sanctionnant l'emprunt. Donc pas de concours financier, pas de concours militaire.

Mais n'est-ce pas trop que d'engager la dignité de la France dans cet entretien au jour le jour d'un sultan humilié à qui, au jour de son départ de Rabat, vous avez consenti une avance de 500,000 francs et qui, depuis, a engagé en Europe ses bijoux, suprême occupation des rois en exil ?

N'est-ce pas trop que d'engager cette même dignité par vos capitaines de vaisseau, vos consuls, vos représentants, qui continuent la conversation avec un sultan à la côte ? (Rires).

Il y a deux jours, un journal publiait sur ces affaires du Maroc une interview du président du Conseil.

M. CLEMENCEAU. — Il n'y a pas eu d'interview, mais la réunion de bribes de conversation.

JAURES. — Cette interview m'avait intéressé.

M. CLEMENCEAU. — Du reste, les opinions qui y sont exprimées reproduisent assez exactement mon sentiment.

JAURES. — Puisque cette interview supposée rend si bien la pensée du président du Conseil, je ne peux pas ne pas en tenir compte. (Rires). Je ne pousse point en effet l'esprit d'opposition au degré où l'a toujours manifesté le chef du gouvernement. (Rires).

POLITIQUE INCONSEQUENTE

Cette interview disait que nous n'avions pas à prendre parti entre les deux sultans, tutaire, nous ne pouvions pourtant nous dispenser de le protéger en combattant l'autre au nom de la neutralité. (Rires).

Quel intérêt nous lie donc à cet Abd el Aziz, que nous avons si longtemps regardé comme suspect, qui se faisait pardonner, en nous trahissant, ses trahisons envers son peuple ?

J'ai là des lettres du docteur Mauchamp aux derniers temps de son séjour à Marakeck, lettres où serait peut être le mystère du drame où il a péri. Il en ressortirait que M. Mauchamp aurait été, pendant une certaine période, l'intermédiaire officieux entre le ministère des affaires étrangères et Moulai Hafid.

M. PICHON, ministre des affaires étrangères. — Je n'ai jamais vu le docteur Mauchamp au ministère des affaires étrangères. Je n'ai jamais eu à Marakech, ni ailleurs, aucune relation directe ou indirecte avec Moulai Hafid. (Mouvement).

JAURES. — Je reconnais, dès maintenant, que j'ai eu tort de ne pas vous communiquer ces lettres avant la séance.

VOIX DIVERSES. — Suspension !

JAURES. — Vous avez oublié qu'il y a quatre mois vous avez donné l'ordre de livrer à Moulai Hafid 5,000 fusils consignés en douane ,et, il y a quelques jours, vous faisiez combattre à Settat les troupes hafidiennes ainsi armées par vous.

Un fait existe : à Fez, à Safi, partout où domine Moulai Hafid, le sort des Européens ne cause aucune inquiétude. Du moins, ne devons-nous pas élargir les obligations qui ressortent pour nous de l'acte d'Algésiras, mais nous borner à la protection des Européens dans les ports et à celle de notre frontière algérienne.

Si, au lieu des violences auxquelles nous nous sommes laissé entraîner, nous avions su, par nos bienfaits, conquérir les cœurs des nos millions de sujet algériens, nous n'en serions pas aujourd'hui réduits à ces conditions difficiles. (Très bien ! à l'extrême gauche).

Mes amis et moi, nous avons signalé au début le danger que devait constituer pour nous le fait de diriger la pointe de l'affaire marocaine contre telle ou telle puissance européenne

M. DELCASSE. — Je demande la parole. (Mouvement prolongé.)

JAURES. — Après avoir répudié cette politique de témérité, vous avez accepté en principe la solution internationale du problème.

L'ACTE D'ALGESIRAS

Eh bien ! cet acte d'Algésiras dont vous avez provoqué l'établissement, ne le dénaturez pas. Car vous le dénaturez !

Ah ! vous aviez donné des conseils de prudence aux chefs militaires. Mais que s'est-il passé entre le jour où vous frappiez un colonel pour être allé au 23e kilomètre de Casablanca et celui où vous témoigniez de votre satisfaction au général d'Amade pour être allé au 75e kilomètre ? Vous avez créé un péril terrible. Vous avez concentré à Settat les résistances marocaines. (Bruits.) Les opérations, vous les conduisez les yeux fermés, jusqu'au point où vous ne vouliez pas vous laissez conduire. (Applaudissements.)

Renonçons, il est temps de le faire, à une politique d'imprudence. L'acte d'Algésiras, appliqué sainement, vous défend contre les dangers que vous créez vous-mêmes en pratiquant à côté de la politique d'Algésiras, une autre politique. Si vous mettez un terme à la situation militaire du Maroc, craignez-vous un contre-coup sur l'Algérie ? Quoi ? Après être vengés des Beni-Snassen, après avoir écrasé d'obus Casablanca pour venger la mort de quelques-uns de vos ouvriers (bruit prolongé) vous ne croyez pas avoir imposé le respect au monde musulman ? Alors,